



ANTENNE DÉPARTEMENTALE DE FOOTBALL DE LA LOZÈRE

Commission des Coupes Lozère (CCL)

RÈGLEMENT JOUR DES FINALES

Règlement Jour des Finales – Document de référence

Édition	Document support pour toutes les éditions — à compléter chaque saison
Émis par	Commission des Coupes Lozère (CCL) – ADFL
Version	V2.4 — Document de référence Jour des Finales
Destinataires	Clubs finalistes
Statut	Document officiel – validé par le Comité Directeur de l'ADFL



Préambule

Les clubs finalistes s'engagent à respecter le présent règlement intitulé « Jour des Finales », établi par la Commission des Coupes Lozère (CCL) et validé par le Comité Directeur de l'ADFL. Ce document constitue le règlement de référence de la Journée des Finales des Coupes Lozère, applicable à chaque édition. Il est complété chaque saison par les informations spécifiques à l'édition en cours (lieu, date, clubs finalistes).

Ce règlement a pour objectif de garantir :

- le bon déroulement de la manifestation ;
- le respect des valeurs du football (fair-play, respect, esprit sportif) ;
- la sécurité de l'ensemble des participants et spectateurs.

Les clubs finalistes doivent se conformer aux règles édictées par :

- la Fédération Française de Football (FFF) ;
- la Ligue d'Occitanie ;
- le District Gard-Lozère ;
- l'Antenne Départementale de Football de la Lozère (ADFL) ;
- la Commission des Coupes Lozère (CCL).



Article 1 – Devoirs et responsabilités des clubs

Les clubs finalistes s'engagent à respecter les obligations suivantes :

- ▶ Se conformer à l'article 2 du présent règlement relatif à la sûreté et à la sécurité.
- ▶ Porter obligatoirement la tenue officielle de match fournie par la CCL et ses partenaires.
 - Toute modification ou ajout devra être validé au préalable par la Commission.
 - La tenue restera la propriété du club utilisateur.
- ▶ Veiller à ce que leur équipe respecte l'ensemble des obligations organisationnelles définies par la CCL, notamment :
 - le protocole d'avant-match,
 - le déroulement de la rencontre,
 - les obligations d'après-match,
 - le respect des horaires.
- ▶ Organiser, dans la semaine précédant la finale, une réunion d'information à destination des licenciés, bénévoles et supporters afin de rappeler :
 - les règles de sécurité,
 - les devoirs et responsabilités,
 - les valeurs du football.
- ▶ **Mettre à disposition de la CCL trois licenciés majeurs par club, désignés comme Commissaires au club, chargés de la police du terrain.**
- ▶ Assurer la propreté des vestiaires après utilisation.
 - Toute dégradation constatée pourra engager la responsabilité du club.
- ▶ Garantir l'utilisation conforme des accréditations, invitations et documents officiels fournis par la CCL.
 - Toute falsification ou contrefaçon sera sanctionnée.
- ▶ Fournir, pour l'équipe désignée recevante (par choix de la CCL ou tirage au sort), une tablette FMI en parfait état de fonctionnement, accompagnée de son chargeur.

⚠ FORFAIT EN FINALE — DISPOSITION ESSENTIELLE

Tout forfait en finale est considéré comme une faute grave. L'organisation d'une finale représente un investissement important de l'ADFL (financier, bénévoles, partenaires, sponsors, logistique). Le club défaillant est passible d'une amende forfaitaire de 500 €. Après étude du dossier, le Comité Directeur de l'ADFL se réserve le droit de rendre le club redevable de l'intégralité des frais engagés par l'ADFL. Le club est en outre passible d'une exclusion de la compétition pouvant aller jusqu'à trois éditions, conformément à l'article 35 du Règlement des Compétitions des Coupes Lozère. La qualification en finale vaut engagement ferme et définitif.



Article 2 – Sûreté et sécurité

Cet article a pour objectif de définir les mesures garantissant un environnement sûr et sécurisé avant, pendant et après les rencontres.

La CCL fera appel à un service de sécurité privée agréé. Sa mission principale est le contrôle des accès à l'enceinte (filtrage, vérification des billets et fouilles). De manière secondaire, il peut assurer la sécurité à l'intérieur du stade en soutien au dispositif BSI, selon les besoins évalués par le Coordinateur à la Sécurité.

✓ ENGAGEMENT DE L'ADFL — SERVICE DE SECOURS À PERSONNE OBLIGATOIRE

Un service de secours à personne agréé (Protection Civile, Croix Rouge ou équivalent) est présent sur site lors de chacune des trois finales des Coupes Lozère, à chaque édition. Cette présence est obligatoire et non négociable. Aucune finale ne peut se tenir sans ce dispositif de secours sur site.

Les clubs finalistes doivent prendre connaissance et appliquer les consignes suivantes :

1. Comportement et prévention

- Les clubs sont encouragés à établir une charte des supporters.
- Tout comportement violent, raciste ou discriminatoire est strictement interdit.

2. Objets interdits

- L'utilisation d'articles pyrotechniques (fumigènes inclus) et de tout matériel explosif est strictement interdite dans l'enceinte du stade.

3. Intervention de l'arbitre

L'arbitre pourra interrompre ou suspendre le match en cas de :

- utilisation d'articles pyrotechniques (fumigènes inclus) ;
- comportements violents ;
- propos ou chants racistes ou discriminatoires.

4. Intrusions

- Toute intrusion sur le terrain, avant, pendant ou après le match, est strictement interdite.

5. Contrôles d'accès

Le personnel de sécurité est habilité à effectuer :

- des palpations de sécurité ;
- des inspections visuelles des bagages.

Ces contrôles visent à :

- garantir la sécurité des spectateurs ;
- empêcher l'introduction d'objets interdits ;
- refuser l'accès aux personnes présentant un risque (alcool, drogue, troubles du comportement).

⚠ En cas de refus de contrôle, l'accès au stade pourra être refusé.



Article 2 bis – Bénévoles à la Sécurité Intérieure (BSI)

La Commission des Coupes Lozère met en place un dispositif de Bénévoles à la Sécurité Intérieure (BSI) lors de chacune des finales des Coupes Lozère. Ces bénévoles de l'ADFL assurent une présence active dans l'enceinte du stade afin de garantir la sécurité de tous les participants et spectateurs.

1. Missions des BSI

Les BSI assurent les missions suivantes dans l'enceinte du stade, avant, pendant et après la rencontre :

- ▶ Contrôle des accès à l'enceinte et vérification des cartes d'accréditation et billets ;
- ▶ Prévention de tout envahissement du terrain avant, pendant et après la rencontre ;
- ▶ Veille à la sécurité des officiels (arbitres, délégués) et des joueurs ;
- ▶ Désamorçage d'éventuels conflits ou tensions entre spectateurs, par le dialogue — sans intervention physique ;
- ▶ Surveillance et signalement de comportements inappropriés (engins pyrotechniques, objets interdits, alcool) ;
- ▶ Sécurité incendie — surveillance des issues de secours et des zones à risque ;
- ▶ Portage d'assistance à personne — alerte immédiate du service de secours à personne présent sur site (Protection Civile / Croix Rouge) en cas de malaise ou d'accident ;
- ▶ Aide aux commissaires au club dans leurs missions de police des terrains ;
- ▶ Orientation et information des spectateurs.

⚠ LIMITE DES MISSIONS BSI :

Les BSI sont des bénévoles. Ils ne sont pas agents de sécurité et n'ont aucune autorité légale de contrainte physique. En cas de violence avérée ou de situation dépassant leurs capacités, ils alertent immédiatement le coordinateur à la sécurité et/ou les forces de l'ordre. Ils ne doivent en aucun cas s'interposer physiquement.

2. Organisation et commandement

Les BSI sont placés sous la responsabilité exclusive du Coordinateur à la Sécurité désigné par le Comité Directeur de l'ADFL pour chaque finale. Le Coordinateur à la Sécurité est l'interlocuteur unique entre les BSI, la CCL, le service de sécurité privée agréé et les secours.

- ▶ Un briefing obligatoire est organisé par le Coordinateur à la Sécurité avant chaque finale, en présence de l'ensemble des BSI ;
- ▶ Chaque BSI reçoit une fiche de poste précisant sa zone d'action et ses contacts d'urgence ;
- ▶ La Journée des Finales des Coupes Lozère réunit trois finales successives dans la même journée — Coupe Claude Dalut, Coupe Lozère Féminine et Coupe Lozère Senior. Plus il y a de BSI sur l'ensemble de la journée, mieux c'est pour la sécurité de l'événement et le confort de rotation entre les finales. Un minimum absolu de 3 BSI est requis pour couvrir l'intégralité de la Journée des Finales. En dessous de ce seuil, la journée ne peut être maintenue dans ses conditions habituelles d'organisation. La CCL s'efforce d'atteindre et de dépasser ce minimum à chaque édition.



3. Identification et équipement

Afin d'être clairement identifiables par les spectateurs, les officiels et les secours, chaque BSI doit obligatoirement porter au minimum l'un des éléments d'identification suivants fournis par l'ADFL :

- ▶ Un t-shirt avec la mention « ORGANISATION – BSI » inscrite dans le dos ;
- ▶ Un gilet ou chasuble fluorescent de couleur distinctive ;
- ▶ Un badge ou brassard mentionnant « BSI – ADFL » visible de loin.

La CCL s'engage à fournir à chaque BSI au moins un de ces éléments d'identification avant la prise de poste.

Chaque BSI doit obligatoirement être équipé d'un moyen de communication fonctionnel lui permettant d'être en contact permanent avec le Coordinateur à la Sécurité (radio, talkie-walkie ou téléphone portable). Aucun BSI ne peut prendre son poste sans être joignable à tout moment par le Coordinateur à la Sécurité.

La CCL s'engage à mettre à disposition des moyens de communication (radios ou talkies-walkies) si les BSI n'en disposent pas. À défaut, chaque BSI doit avoir le numéro du Coordinateur à la Sécurité enregistré sur son téléphone portable avant le début de son service.

4. Conduite à tenir en cas d'urgence

Un service de secours à personne agréé (Protection Civile, Croix Rouge ou équivalent) est présent sur site lors de chaque édition des finales des Coupes Lozère. Ce service constitue le premier recours en cas d'urgence médicale.

En cas de situation d'urgence (malaise, accident, incendie, violence), les BSI appliquent la procédure suivante :

- ▶ Alerter immédiatement le service de secours à personne présent sur site (Protection Civile / Croix Rouge) — c'est le PREMIER recours en cas d'urgence médicale ;
- ▶ Alerter simultanément le Coordinateur à la Sécurité par le moyen de communication prévu (radio, téléphone) ;
- ▶ Appeler les secours extérieurs si nécessaire et sur instruction du Coordinateur (15 – SAMU / 18 – Pompiers / 17 – Police) ;
- ▶ Sécuriser la zone sans s'exposer personnellement ;
- ▶ Guider les secours jusqu'à la victime ou la zone concernée ;
- ▶ Ne pas quitter leur poste sauf ordre du Coordinateur à la Sécurité.

Les coordonnées et le point de rassemblement du service de secours à personne présent sur site sont communiqués à chaque BSI lors du briefing obligatoire avant la finale.

i *Les BSI agissent en complément du service de sécurité privée agréé désigné par la CCL (art. 2 du présent règlement). Leurs missions sont complémentaires et non substituables à celles des agents de sécurité professionnels.*

Les clubs finalistes sont responsables de la tenue et du comportement de :

- ▶ leurs joueurs ;
- ▶ leurs dirigeants ;
- ▶ leurs supporters.

Ils sont responsables des incidents pouvant survenir avant, pendant ou après la rencontre.

Des sanctions disciplinaires pourront être prises en cas de comportement inapproprié.

La CCL veille à la protection des joueurs et officiels contre toute intrusion.

À ce titre, les mesures suivantes peuvent être mises en place :

- ▶ présence des BSI en zone terrain et en tribune pour prévenir toute intrusion ;
- ▶ installation de dispositifs de sécurité (grillage, tunnel d'accès, etc.).



Article 3 – Tenue et police du terrain

3.1 Chaque club finaliste désigne trois licenciés majeurs en qualité de Commissaires au club, conformément à l'article 1 du présent règlement. Ils sont identifiables par un brassard jaune portant la mention « Commissaire au club », fourni par la CCL. Chaque club assure cette mission pour sa propre finale uniquement. La Journée des Finales réunissant trois finales successives, les commissaires de chaque club finaliste sont présents et opérationnels au minimum à partir de l'échauffement précédant leur finale et jusqu'à la fin du protocole de remise des trophées. Ils agissent sous l'autorité du Coordinateur à la Sécurité, en coordination avec les BSI et le service de sécurité privée agréé.

3.2 Dans la zone réservée à leurs supporters, les Commissaires au club assurent les missions suivantes :

- Accueillir et orienter les supporters du club dès leur arrivée ;
- Veiller au respect des règles de sécurité et de bonne conduite dans les travées et espaces réservés au public ;
- Désamorcer par le dialogue les tensions ou comportements inappropriés, sans intervention physique ;
- Signaler immédiatement tout incident au Coordinateur à la Sécurité.

3.3 Les Commissaires au club sont également chargés de prévenir tout envahissement du terrain par leurs supporters, avant, pendant et après la rencontre. Ils se positionnent en limite de pelouse du côté réservé à leur club lors des moments à risque (célébrations, fin de match, remise des trophées). En cas de tentative d'envahissement, ils font barrage par leur présence et alertent immédiatement les BSI et le Coordinateur à la Sécurité.

3.4 Toute pénétration ou envahissement du terrain constaté engage la responsabilité du club concerné. Les sanctions prévues à l'Annexe Tarifs et Amendes des Coupes Lozère s'appliquent, sans préjudice de sanctions disciplinaires complémentaires prononcées par les Commissions compétentes de l'ADFL.

Article 4 – Feuille de match

4.1 La composition de la feuille de match varie selon la compétition :

- ▶ Coupe Lozère Sénior et Coupe Lozère Féminine : chaque équipe peut inscrire 16 joueurs/joueuses sur la feuille de match (14 joueurs de champ + 2 gardiens), dont 4 remplaçants maximum pouvant entrer en jeu ;
- ▶ Coupe Claude Dalut : chaque équipe peut inscrire 14 joueurs sur la feuille de match, dont 3 remplaçants maximum pouvant entrer en jeu.

4.2 En cas de prolongation, chaque équipe bénéficie d'un remplacement supplémentaire autorisé, conformément aux Lois du Jeu de l'IFAB. Ce remplacement s'ajoute aux remplacements déjà effectués pendant le temps réglementaire.

Exemple : une équipe ayant effectué 4 remplacements pendant le temps réglementaire (Coupe Sénior ou Féminine) peut effectuer 1 remplacement supplémentaire en prolongation, soit 5 remplacements au total.

4.3 Le staff technique est composé de 3 personnes licenciées :

- ▶ un entraîneur principal ;
- ▶ un entraîneur adjoint ;
- ▶ un dirigeant.

4.4 La composition d'équipe doit être saisie sur la FMI au plus tard la veille du match (J-1) avant minuit.

4.5 La validation définitive doit être effectuée par un dirigeant du club au moins 45 minutes avant le coup d'envoi.

Pour tout ce qui concerne la billetterie, les recettes et les entrées gratuites lors des finales, se référer à l'article 37 du Règlement des Compétitions des Coupes Lozère (période 2025-2028). À noter : chaque club finaliste bénéficie de 10 invitations offertes par la CCL.